

Casa-Settat améliore ses scores

- L'indicateur «raccordement à l'électricité» ciblé en particulier

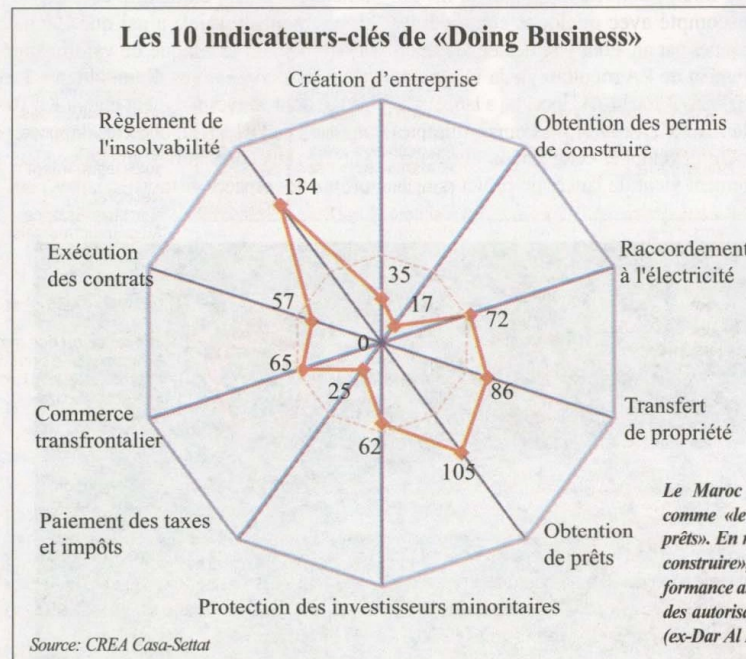
- 3 procédures au lieu de 5 et les délais ramenés à 30 jours

- Réduction des coûts de 13%

LA dématérialisation des procédures de raccordement à l'électricité a pris une longueur d'avance. Le comité régional de l'amélioration de l'environnement des affaires (CREA) s'en félicite à l'occasion de son bilan annuel. C'était lors d'une rencontre tenue mardi 27 mars au siège de la wilaya Casa-Settat. Objectif: faire le point sur les avancées du CREA en matière de raccordement aux réseaux et à l'électricité en particulier. En effet, la célérité des procédures de raccordement à l'électricité figure parmi les 10 indicateurs-clés pris en considération par le classement «Doing Business» (voir aussi infographie).

D'ailleurs, un représentant de la Banque mondiale a pris part à cette rencontre afin de relayer l'information aux instances en charge de l'élaboration du rapport Doing Business, qui en tiendront compte pour le classement 2019. Le rapport présente, rappelons-le, des indicateurs quantitatifs sur 10 domaines de réglementation des affaires pour 190 pays. Le rapport «Doing Business» mesure ces indicateurs dans la principale métropole d'affaires de chaque pays.

Le Maroc, qui est passé de la 128e place (en 2010) à la 69e cette année, ambitionne de figurer dans le top 50



à l'horizon 2021. Pour y arriver, plusieurs indicateurs devraient être améliorés d'ici là. «Le délai de raccordement des nouveaux lotissements a été ramené à 30 jours au lieu de 45», annonce Jean Pascal Darriet, DG de Lydec. Le coût du raccordement a été également revu à la baisse (-13%). Sans oublier le nombre de procédures à accomplir passées de 5 à 3.

Ces réalisations ont été possibles grâce aux plateformes de dématérialisation des procédures (e-lot, e-raccordement et espace multipro). Lancée en 2016, la plateforme e-lot est un espace collaboratif traitant de bout en bout des projets d'aménageurs-lotisseurs. Il est accessible via le web ou par un accès privé et sécurisé pour l'ensemble des lotisseurs. Pour sa part, le processus de dépôt des demandes de raccordement est complètement dématérialisé à travers la plateforme e-raccordement.

Depuis sa mise en place en 2014, le

CREA Casa-Settat a fait de la dématérialisation des procédures son cheval de bataille. Il peut se targuer d'avoir à son actif la dématérialisation de procédures administratives. Grâce à des plateformes comme Casa-Urba (autorisations d'urbanismes) ou Rokhas.ma (autorisations commerciales), le Maroc a gagné une vingtaine de places dans le classement global «Doing Business» entre 2014 et 2017. A titre d'exemple, le Royaume est passé sur l'indicateur «autorisation de construire» de la 83e à la 17e place sur un total de 190 pays. □

Aziza EL AFFAS

Le Maroc est encore très en retard sur des indicateurs comme «le règlement de l'insolvabilité» et «l'obtention des prêts». En revanche, sur l'indicateur «obtention des permis de construire», le Royaume affiche son meilleur score. Une performance attribuée à la dématérialisation du processus d'octroi des autorisations de l'urbanisme via la plateforme Casa-Urba (ex-Dar Al Khadamat)